Saint-Gall, en décembre 2024

Actualité et modifications du règlement de prévoyance

Chers assurés de la PAT-BVG,

Une année prospère touche à sa fin. Nous vous informons aujourd'hui des principales évolutions de notre caisse de pension ainsi que des modifications apportées au règlement de prévoyance à compter du 1er janvier 2025.

PAT BVG – depuis 40 ans à vos côtés avec succès pour une prévoyance assurée

L'année 2024 – un millésime significatif et fructueux pour PAT BVG, de quoi célébrer nos **40 ans d'existence**.

Depuis cette année, PAT BVG se présente comme la caisse de pension pour les professions médicales. Nous tenons ainsi compte, avec une nouvelle image rajeunie, du fait que nous avons accueilli chez nous, ces dernières années, de plus en plus d'associations professionnelles du milieu médical. Bien sûr, ce n'est pas une nouvelle présentation qui nous permet de gagner votre confiance et celle de nos personnes assurées actives, mais une qualité de service élevée et des solutions de prévoyance convaincantes. C'est là notre principal objectif chaque jour.

Intérêts réjouissants des avoirs de vieillesse

La rémunération des avoirs de vieillesse des personnes assurées actives pour l'année 2024 est effectuée pour la première fois selon les règles du modèle de participation. Nous sommes ravis de pouvoir vous annoncer ici que le **taux d'intérêt de 5.5%** ainsi calculé **est très attractif.** En même temps, tous nos bénéficiaires de rentes de vieillesse (y compris les rentes de conjoint provenant des rentes de vieillesse) en profiteront également car ils recevront un intéressement aux résultats sous la forme d'un versement unique supplémentaire. Le montant dépend du taux de conversion déterminant au moment de la retraite. Tous les bénéficiaires de la PAT BVG profitent ainsi de prestations supérieures à la moyenne pour leur prévoyance vieillesse.

En 2025, les avoirs de vieillesse seront rémunérés au taux d'intérêt légal de la prévoyance professionnelle de 1.25% en cas de départ ou de départ à la retraite en cours d'année.

Forte performance des placements de fortune

Le taux d'intérêt positif est dû à la bonne performance des placements de fortune de la PAT BVG. Fin novembre 2024, le rendement net des placements sur la fortune totale de la PAT BVG s'élevait à +8.94%. Ce ne sont pas seulement les marchés des actions qui ont conduit à ce fort résultat intermédiaire, mais aussi le

PAT BVG
Frongartenstrasse 9
9001 Saint-Gall
Tél. +41 71 556 34 00
www.pat-bvg.ch
info@pat-bvg.ch

stock d'or ainsi que les investissements en infrastructures et les placements sur le marché privé. Le fait que la PAT BVG ait obtenu ces dernières années de très bons résultats de placement avec un risque nettement plus faible que la plupart des caisses de pension montre que la PAT BVG dispose d'une stratégie de placement extrêmement robuste, largement diversifiée et prometteuse.

Modifications du règlement de prévoyance à compter du 1er janvier 2025

Nouvelle augmentation de la limite de rente:
Le conseil de fondation de la PAT BVG a décidé d'augmenter la limite de rente de 2.0 millions à 3.0 millions de CHF. Cela concerne les départs à la retraite à compter du 31.01.2025.

Nouveaux tableaux de rachat (réduction des taux d'intérêt en raison de l'adéquation):
Le 21.11.24, notre conseil de fondation a confirmé le nouveau règlement de prévoyance et donc les tableaux de rachat adaptés conformément aux recommandations de notre expert en caisse de pension.

- Pour l'échelle d'épargne A4, le taux d'intérêt est désormais de 1.2%, pour l'échelle A5 de 0.6%.
- Pour les échelles d'épargne supplémentaire, le taux d'intérêt est désormais de 0%.
- Le salaire minimum pour les modules d'épargne A5 ou A5+Épargne supplémentaire est supprimé.
- Pour les autres échelles d'épargne, le taux d'intérêt reste à 2.0%.

Assouplissement de la clause bénéficiaire:
Les possibilités de définir la clause des bénéficiaires pour les capitaux en cas de décès sont assouplies. En conséquence, tous les enfants sont mis sur un pied d'égalité, qu'ils aient moins de 20 ans ou qu'ils soient en formation ou non. Il est également possible de modifier la clause des bénéficiaires afin que le capital supplémentaire assuré en cas de décès soit attribué aux enfants plutôt qu'aux partenaires non mariés.

Possibilité d'assurer des composantes salariales tiers d'autres employeurs:
Sur demande, il est possible d'assurer des composantes salariales inférieures aux trois quarts de la rente de vieillesse AVS maximale que la personne assurée perçoit auprès d'un autre employeur et que ce dernier a également accepté. Les composantes salariales, déjà assurées auprès d'une autre institution de prévoyance, sont exclues.

L'employeur affilié à la PAT BVG doit effectuer la déclaration, la coordination et le décompte avec l'autre employeur. Toutes les cotisations sont facturées à l'employeur affilié à la PAT BVG.

En vous remerciant sincèrement de votre confiance, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et vous adressons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année!

Meilleures salutations,

Votre équipe PAT BVG

PAT BVG
Frongartenstrasse 9
9001 Saint-Gall
Tél. +41 71 556 34 00
www.pat-bvg.ch
info@pat-bvg.ch